



## Obligation alimentaire aux ascendants

Par **barbra**, le **10/06/2008** à **10:39**

Bonjour, dans le cadre de l'obligation alimentaire aux parents, si l'un des fils n'a pas de revenu, est-ce les autres enfants qui payent la globalité ou la descendance du fils en question? En gros les petits enfants doivent-ils s'acquitter de la part de leur père pour l'alimentation de leur grand-mère? merci de votre réponse cordt